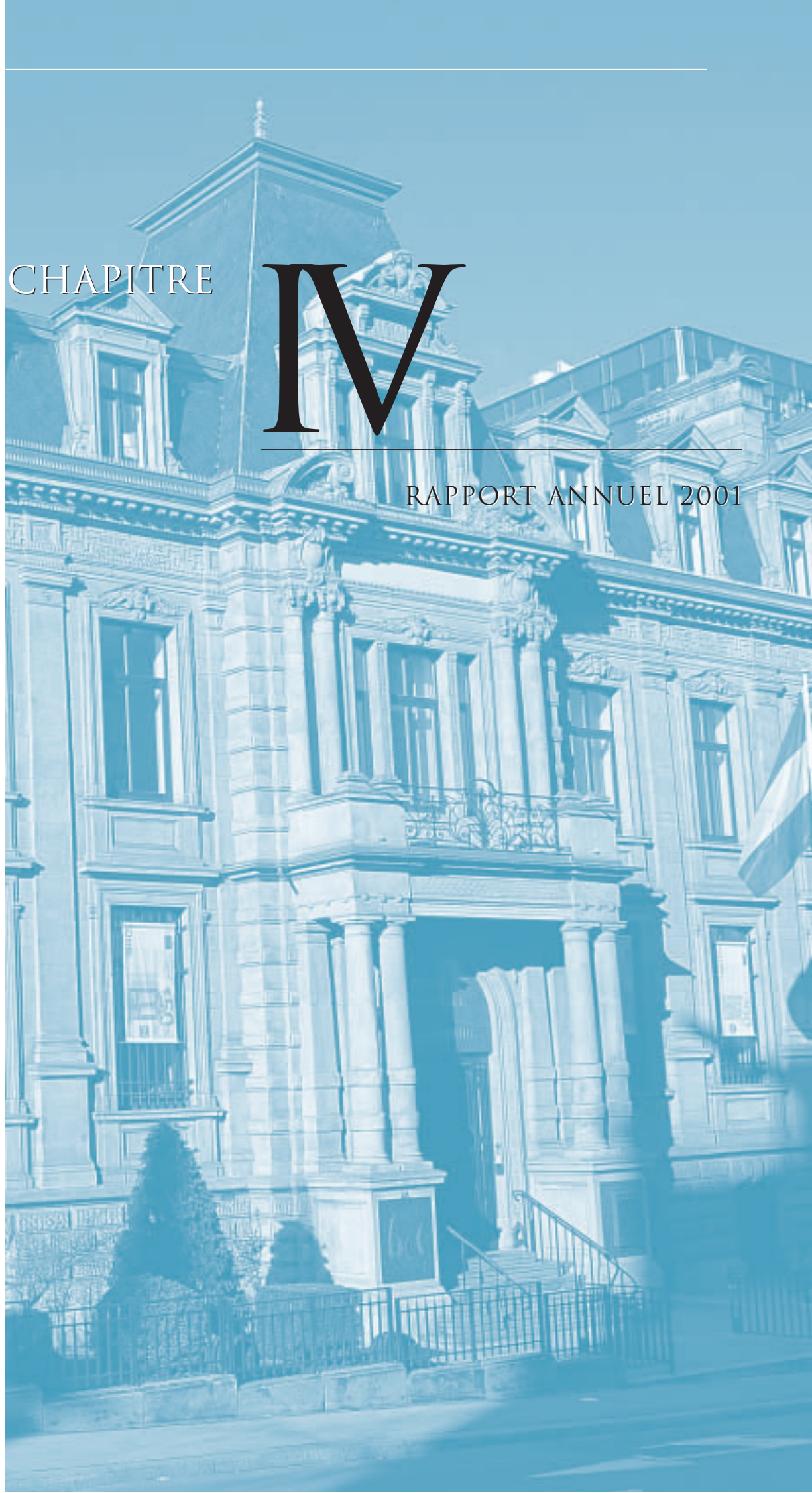




CHAPITRE

# IV

RAPPORT ANNUEL 2001



## LES AUTRES ACTIVITÉS

---

Chapitre	<b>IV</b>	<b>LES AUTRES ACTIVITÉS</b>	
	4.1	L'activité au niveau du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations internationales	140
	4.2	L'activité au niveau national	140
	4.2.1	Les relations avec les autorités	140
	4.2.2	Les comités externes	141
	4.2.2.1	Conseil économique et social	141
	4.2.2.2	Comité de conjoncture	141
	4.2.2.3	Commission de l'indice des prix à la consommation	141
	4.2.3	Les comités BCL	141
	4.2.3.1	Comité Statistiques	141
	4.2.3.2	Comité des Opérations de marché	142
	4.2.3.3	Comité Monnaie fiduciaire	142
	4.2.3.4	Comité des Juristes	142
	4.2.3.5	Comité Informatique	143
	4.2.4	Les actions de formation de la BCL	143
	4.2.5	Les manifestations extérieures	143
	4.3	La stratégie de Communication de la BCL	144

## 4 LES AUTRES ACTIVITÉS

### 4.1 L'activité au niveau du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations internationales

La BCL est l'organisme à travers lequel le Luxembourg traite les opérations financières vis-à-vis du FMI et elle détient l'intégralité des avoirs et engagements du Luxembourg envers le FMI au titre du compte général et du compte de droits de tirage spéciaux. Après la onzième révision des quotes-parts du FMI, celle du Luxembourg – reprise dans son entièreté dans le bilan de la BCL au 31 décembre 2001 – est de DTS 279 100 000. Au 31 décembre 2001, la position de réserve, qui correspond à la différence entre la quote-part totale du Luxembourg au FMI et les avoirs en euros détenus par le FMI auprès de la BCL, a représenté 28,29% de la quote-part du Luxembourg. De par son caractère de ligne de crédit inconditionnelle, la position de réserve constitue un avoir officiel de réserve; le tirage sur celle-ci n'entraîne pas d'obligation de rachat.

Au cours de l'année 2001, l'euro a été régulièrement inclus dans le budget opérationnel du FMI qui détermine trimestre par trimestre les monnaies mises à disposition de ses membres par le FMI. Le FMI a inclus la BCL dans ses opérations pour un montant de 33,385 millions d'euros.

Fin 2001, le Luxembourg détenait 29,5% de son allocation de DTS (2000: 19%) suite à l'accumulation des intérêts nets reçus sur les comptes en DTS et la position de réserve. Le montant en DTS inscrit au compte DTS au 31 décembre 2001 est de 5 millions.

Le Luxembourg a été régulièrement inclus dans le plan de désignation trimestriel par lequel le FMI détermine les membres obligés d'accepter des DTS de la part d'Etats amenés à utiliser les leurs.

Pourtant, comme en 1999 et 2000, aucune opération sur base de désignation n'a eu lieu en 2001 car toutes les transactions en DTS ont pu s'accomplir de façon volontaire entre membres concernés.

Monsieur Horst Köhler, directeur général du FMI a été reçu en visite officielle à la BCL le 13 décembre 2001.

La BCL a participé à certains groupes de travail auprès de l'OCDE, en particulier le Comité des marchés financiers; elle en suit, en général, l'activité.

La BCL, seule banque centrale de l'Union européenne à ne pas être admise à la BRI, a assisté aux travaux du Comité sur le système financier mondial qui a continué de surveiller les marchés internationaux des capitaux et l'évolution du système financier mondial.

### 4.2 L'activité au niveau national

#### 4.2.1 Les relations avec les autorités

Des contacts directs et privilégiés sont régulièrement organisés par la BCL avec les pouvoirs publics, les contreparties de politique monétaire, les autres institutions financières, les autorités de contrôle, les services de statistiques, les entreprises de service, les forces vives du pays et le monde diplomatique.

La BCL a conclu un accord de coopération avec le STATEC afin de conduire une étude conjointe sur les implications de la conversion des prix en euros sur l'inflation.

La BCL a reçu la visite de nombreuses personnalités, divers membres du gouvernement, de députés luxembourgeois du Parlement européen et de représentants du monde bancaire et des finances du Luxembourg.

<sup>1</sup> JO L 125 du 19.5.1999, p. 34.

## 4.2.2 Les comités externes

### 4.2.2.1 Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, créé par la loi du 21 mars 1966, a organisé des auditions impliquant la BCL pour la présentation de la situation économique et financière au Luxembourg.

### 4.2.2.2 Comité de conjoncture

La démarche stratégique que l'Eurosystème a définie afin d'atteindre son objectif principal, consiste notamment dans un suivi régulier de l'évolution des économies des Etats membres de la zone euro. La mission de la BCL l'oblige en conséquence à connaître les développements économiques, en particulier sur le plan national.

Le Comité de conjoncture, institué en 1975, agit dans le cadre de la législation mise en place et autorisant le gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et structurelles et afin d'assurer le maintien de l'emploi. Il fournit ainsi un cadre d'excellence pour comprendre et analyser la conjoncture luxembourgeoise ainsi que pour suivre les questions de politique économique qui se posent. La participation de la BCL dans le Comité de conjoncture est double: d'une part, elle recueille des informations utiles ayant trait à l'évolution conjoncturelle du Luxembourg, comme cela a été mentionné ci-dessus; d'autre part, la BCL s'efforce de contribuer aux travaux du Comité en portant un éclairage sur les derniers développements dans les matières monétaires et de la place financière, ceci en particulier sous l'optique de l'apport des différents intervenants actifs sur la place financière à l'évolution du marché de l'emploi.

### 4.2.2.3 Commission de l'indice des prix à la consommation

La BCL participe comme observateur aux travaux de la Commission de l'indice des prix à la consommation qui est chargée de conseiller et d'assister le STATEC dans l'établissement des indices des prix à la consommation. Cette Commission a également pour mission de donner un avis du point de vue technique sur l'établissement mensuel de l'indice des prix à la consommation et de superviser la conformité de celui-ci avec les réglementations nationale et communautaire.

## 4.2.3 Les comités BCL

### 4.2.3.1 Comité Statistiques

Le Comité Statistiques a été créé par la BCL afin d'assurer un dialogue permanent et structuré entre les organismes représentant les entités soumises à la collecte statistique et les principaux utilisateurs de l'information statistique.

Le Comité Statistiques agit en tant qu'organe consultatif et assiste la BCL dans sa mission de collecte statistique. Il est appelé à jouer un rôle pivot entre, d'une part, les besoins et exigences et, d'autre part, les moyens et ressources. A cet effet, il prend connaissance des exigences exogènes (BCE, EUROSTAT, OCDE, FMI,...) et recense et détermine les besoins endogènes de la place.

Il veille à une organisation efficace et économique des travaux de compilation tout en ayant le souci d'éviter la redondance et de limiter la charge des entités soumises à la collecte statistique en coordonnant les besoins émanant des différents utilisateurs d'informations.

Le Comité, qui s'est réuni à une reprise en 2001, contribue également aux publications appropriées du matériel statistique collecté.

### Commission consultative balance des paiements

La Commission consultative balance des paiements, mise en place début 2001, agit en tant qu'organe consultatif et assiste la BCL dans sa mission de collecte statistique dans le domaine de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

Les membres de la Commission sont informés des demandes des organismes internationaux et spécialement de la BCE en matière de statistiques de balance des paiements.

Deux réunions ont eu lieu au cours de l'année 2001 afin de recueillir l'avis des membres de la Commission sur le nouveau système de collecte à mettre en place. Dans la mesure du possible, les avis

de la Commission ont été pris en compte. Le résultat de ce travail a été concrétisé par la publication des circulaires BCL 2001/165 et 2001/166 ainsi que par le recueil des instructions aux établissements de crédits annexé à cette dernière.

#### **Commission consultative statistiques monétaires et financières**

La Commission consultative statistiques monétaires et financières a été créée au cours du troisième trimestre 2001 par la BCL. Cette Commission a pour but d'assurer une réalisation ordonnée et efficiente de la collecte de statistiques monétaires et financières et d'instituer un dialogue permanent avec les institutions financières monétaires soumises à la collecte des données relatives au domaine des statistiques monétaires et financières.

La première réunion de la Commission s'est déroulée le 21 novembre de l'année sous revue, au cours de laquelle les membres représentant les établissements de crédit ont pu s'exprimer notamment sur la version, alors provisoire, du nouveau règlement BCE portant sur les taux d'intérêt.

Au cours de l'année 2002, il est prévu de réunir à nouveau la Commission dans le but d'accompagner la mise en place de nouvelles instructions de reporting jusqu'à leur entrée en vigueur au niveau national. Ces réunions ont pour objectif de favoriser ainsi le dialogue entre la BCL et plusieurs représentants d'établissements de crédit et d'administrations centrales de la place, en vue de concilier au mieux les difficultés d'ordre technique pouvant apparaître lors de la compilation des informations statistiques, avec les obligations découlant du nouveau Règlement BCE.

#### **4.2.3.2 Comité des Opérations de marché**

Le Comité des Opérations de marché, mis en place en 1999 par la BCL, constitue un forum de discussion entre la BCL et des experts du système bancaire. Les discussions portent notamment sur des questions relatives aux opérations de politique monétaire et aux autres opérations bancaires ainsi que sur des questions relatives aux marchés financiers et leurs modalités de fonctionnement.

Le Comité a un rôle consultatif et se réunit tous les trimestres. Il effectue des travaux préparatoires en vue de contribuer à l'élaboration d'une position luxembourgeoise.

Le Comité comprend huit experts des principales contreparties de la BCL et quatre membres de la BCL. Les membres du Comité sont désignés à titre personnel. Ils ont des compétences étendues dans les domaines opérationnels tels la trésorerie, les titres, le front-office, le back-office. Ils ont une connaissance approfondie des marchés financiers et occupent une position hiérarchique élevée.

Les sujets traités au cours de l'année ont porté notamment sur les caractéristiques et les changements de la structure des marchés financiers après l'introduction de l'euro, sur la revue de la politique des titres éligibles dans le cadre de la politique monétaire, sur la publication des besoins de liquidité et des facteurs autonomes, sur la situation du système de réserves obligatoires et sur les aspects opérationnels de l'introduction des billets luxembourgeois en euros.

#### **4.2.3.3. Comité Monnaie fiduciaire**

Conçu en 1999, comme instrument de dialogue et d'échange d'idées entre la BCL et le secteur bancaire en matière de monnaie fiduciaire, le Comité Monnaie fiduciaire a tenu 10 réunions en 2001 qui étaient consacrées à la discussion des questions pratiques dans le cadre de la préalimentation et du cash changeover subséquent. Le Comité a suivi de près les décisions prises au niveau européen par la BCE et les instances communautaires et a pu ainsi contribuer à leur transposition rapide à Luxembourg.

#### **4.2.3.4 Comité des Juristes**

Au cours de l'année 2001, le Comité des Juristes s'est réuni sept fois afin d'assister la BCL dans ses tâches de conseil juridique particulièrement nombreuses dans l'année 2001. Le travail a essentiellement porté sur la législation monétaire, la mise en œuvre du Plan d'action des Services financiers et l'intégration du marché financier européen suite au rapport Lamfalussy.

Les textes suivants ont été analysés: les textes de droit monétaire liés à l'introduction de l'euro sous forme de monnaie fiduciaire, la révision de la directive services d'investissement, les propositions de directives relatives au prospectus et la répression des abus de marché, la problématique des paiements transfrontaliers, le régime de circulation des titres et valeurs mobilières au plan national et international.

#### 4.2.3.5 Comité Informatique

Le Comité Informatique de la BCL composé de personnalités ayant des responsabilités informatiques intéressant le secteur financier à Luxembourg, ne s'est pas réuni en 2001. Les efforts de la BCL se sont concentrés sur la préparation des futurs travaux du Comité Informatique au sein d'un groupe interne E-Finance.

#### 4.2.4 Les actions de formation de la BCL

##### Actions dans le cadre de l'ATTF

Créée en 1999, la société «Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) a repris les activités de l'IFBL orientées vers les pays en transition et en développement. Elle propose à ces pays des programmes de formation et des actions de consultance en matière bancaire et financière. En outre, l'ATTF participe aux efforts de promotion de la place financière.

La BCL est actionnaire de l'ATTF et représentée à son Conseil d'Administration. Des agents de la BCL ont animé des séminaires de l'ATTF pour des banquiers et responsables venant de pays tiers, notamment d'Europe centrale et orientale de différents pays d'Asie.

##### Autres actions

La BCL a offert son concours à des activités de formation externe dans divers cadres académiques ou professionnels. En particulier, certains de ses agents ont participé à des activités dans le cadre notamment de l'Association des Etudiants en Economie, de l'Association européenne de Droit bancaire et financière, du Centre universitaire de Luxembourg, de la Chambre des Employés privés, de l'Economist Club, de l'Institut d'Administration des Entreprises, de l'Institut d'Etudes européennes et internationales à Luxembourg, de l'Institut de Formation bancaire à Luxembourg, de l'Institut universitaire international de Luxembourg, de l'International Banker's Forum ainsi qu'à diverses activités universitaires principalement en Europe.

À ces activités se sont ajoutées les nombreuses prestations liées à l'introduction de l'euro et présentées dans le chapitre 3 du présent rapport.

#### 4.2.5 Les manifestations extérieures

##### L'inauguration de la BCL

Le 22 mars 2001, la Banque centrale du Luxembourg a donné le nom de «Pierre Werner» à son deuxième immeuble entièrement rénové. La cérémonie d'inauguration s'est tenue au siège de la BCL en présence de l'ancien Premier ministre Pierre Werner et de sa famille.

Créée en 1998, la Banque centrale du Luxembourg a été inaugurée le 18 mai 2001. Un colloque, présidé par M. Yves Mersch, a été organisé à cette occasion avec la participation des gouverneurs des banques centrales du SEBC et des pays membres de la constituante au FMI à laquelle le Luxembourg participe. Le thème «La contribution européenne à la stabilité financière internationale» a été introduit par M. Richard Portes, professeur à la London Business School et Président du CEPR.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée à la BCL en présence de S.A.R. le Grand-Duc Henri devant une assemblée de gouverneurs de banques centrales et de responsables de haut niveau du monde politique, économique et financier du Luxembourg. Ont pris successivement la parole, M. Wim Duisenberg Président de la BCE, M. Jean-Claude Juncker Premier ministre et M. Yves Mersch, Président de la BCL.

Dans le même cadre, la BCL a organisé un colloque réunissant les membres de la constituante du Fonds monétaire international (FMI) auquel appartient le Luxembourg<sup>1</sup>. M. Pedro Solbes, Commissaire européen en charge des affaires économiques et financières auprès de la Commission européenne, et M. Philippe Maystadt, Président de la Banque européenne d'investissement (BEI), invités à cette occasion ont fait des exposés sur le processus d'adhésion à l'Union européenne; le premier sur le phénomène de la convergence nominale, le second sur celui de la convergence réelle.

<sup>1</sup> Autriche, Biélorussie, Belgique, République tchèque, Hongrie, Kazakhstan, Luxembourg, République de Slovaquie, Slovénie et Turquie.



### Activités culturelles de la Banque

A l'occasion de l'inauguration de la BCL, la Banque a commandé une nouvelle œuvre musicale pour mezzo soprano et quatuor à cordes par Alexander Mullenbach. Cette œuvre «In den Wänden des Windes» a été performée en première durant la cérémonie d'inauguration de la BCL le 18 mai 2001 par Marjana Lipovsek (soliste) et le Mozarteum Quartett Salzburg.

La BCL a publié, le 18 mai 2001, le livre de M. Michael Palmer «The Banque centrale du Luxembourg in the European System of Central Banks». Il décrit la dimension européenne et nationale de la BCL, son mandat et son rôle dans le cadre européen ainsi que le rôle national de la Banque. Le livre est disponible sur demande et sans frais auprès de la BCL.

Du 22 mai au 30 août 2001, la BCL a organisé avec l'aide du Cercle Artistique de Luxembourg (CAL) et en coopération avec la Banque centrale européenne une exposition d'Art contemporain du Luxembourg au siège de la BCE à Francfort. Plus de 50 œuvres par 20 artistes ont été exposées et 17 œuvres ont été vendues. Lors du vernissage, le professeur Dr. Otmar Issing, membre du Conseil de la BCE, et M. Yves Mersch ont tenu un discours.

Dans le cadre du projet «Euro-Monde», la Banque centrale du Luxembourg a remis une œuvre d'art sous forme d'une pièce euro surdimensionnée au Centre Hospitalier de Luxembourg.

La BCL a contribué à la réalisation du livre «Le billet dans tout ses Etats», édité par le Fonds Mercator. L'ouvrage de 176 pages, qui évoque l'histoire des billets à travers l'Europe, a été présenté au public en décembre 2001 à la BCL.

La Banque a participé à l'édition d'un livre intitulé «Banques et Architecture».

### The Bridge Forum Dialogue

Yves Mersch est le Président du Bridge Forum Dialogue, dont la BCL assure la gestion journalière. Les vice-présidents de cette nouvelle association sont M. Rodriguez Iglesias, Président de la Cour de Justice des CE, M. Karlsson, Président de la Cour des comptes européenne et M. Philippe Maystadt, Président de la BEI. L'association constitue un lien entre les institutions européennes établies à Luxembourg et les institutions et acteurs de la vie économique et financière luxembourgeoise. Ce nouveau réseau d'information organise des manifestations sur des thèmes d'actualité politique et économique. En 2001 et au début de 2002, le Bridge Forum Dialogue a tenu les conférences suivantes:

- «Financing the information society – the role of the European Investment Bank» par M. Philippe Maystadt, Président de la BEI
- «EU Enlargement – state of play and prospects» par Günter Verheugen, Commissaire européen en charge de l'élargissement
- «Lies, damned lies...can statistics contribute to good economic governance in Europe?» par M. Yves Franchet, Directeur de Eurostat

### 4.3. La stratégie de Communication de la BCL

Au cours de l'année 2001, la Banque centrale du Luxembourg a entrepris le réexamen de sa stratégie de communication dans son double rôle, d'une part, de contribution à la politique de communication de l'Eurosystème et d'autre part, d'activité et publication propre assurant l'information du public.

Au sein des institutions luxembourgeoises, la Banque veille à affirmer une position qui la mette en mesure de pleinement satisfaire à ses obligations nationales, européennes et internationales. La BCL entend se positionner comme un centre de compétence, voire d'excellence, dont la performance génère la confiance du public dans sa Banque centrale. Elle veille à assurer la communication publique du résultat de ses études et recherches ainsi que des décisions auxquelles elle participe et à les expliquer.

La BCL a surtout concentré ses efforts sur la préparation du cash changeover, et ceci à travers la Campagne d'Information Euro 2002, qui est présentée dans le chapitre 3 de ce rapport.

La BCL assure des publications périodiques. Son Rapport annuel est requis par la loi; ses Bulletins sont diffusés gratuitement à ses abonnés. Les Bulletins 2001/1, 2001/2 et 2001/3 de la BCL comprennent, conformément à leur structure habituelle, quatre rubriques. Chaque bulletin est précédé d'un éditorial, contenant des messages d'actualité.

La première rubrique constitue le rapport économique et financier sur l'économie européenne et spécialement l'économie luxembourgeoise. La deuxième rubrique est composée d'analyses qui, en 2001, ont porté sur:

- Les effets du développement de la monnaie électronique
- «The European contribution to international financial stability», by Richard Portes
- «The European Central Bank, the Eurosystem and the European System of Central Banks», by Dr. Willem F. Duisenberg
- L'évaluation d'actions de la nouvelle et de l'ancienne économie
- La protection des systèmes de paiement et de règlement-titres.  
Analyse de la directive 98/26/CE et de sa transposition en droit luxembourgeois
- «The euro cash changeover: a note on the effects of bounded rationality and rules of thumb»
- Recensement triennal sur l'activité des marchés des changes et des produits dérivés
- Transmission monétaire: Analyse de données des entreprises non financières luxembourgeoises

Les statistiques monétaires, financières et économiques sont présentées dans une rubrique à part. Le Bulletin comporte dans sa quatrième rubrique les «Actualités et Divers» qui font le point sur de nouvelles activités de la BCL. Elles reprennent les textes de discours officiels et listent les récentes publications de la BCL et de la BCE; de même, elles ont informé régulièrement sur la Campagne d'Information Euro 2002 quant à l'introduction des billets et pièces en euro. Les Bulletins de la BCL peuvent être consultés et téléchargés sur le site [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu).

Les nouveaux cahiers d'études de la BCL, publiés dès 2001, contribuent à présenter les résultats de recherche, par leurs auteurs respectifs. Le cahier n° 1 porte sur «An assessment of the national labour market on employment, unemployment and their link to the price level in Luxembourg». Destiné à un public de non-experts, il décrit et analyse le marché du travail au Luxembourg du point de vue d'un banquier central. Le cahier d'études n° 2 analyse la «Stock market valuation of old and new economy firms». Il présente les principales caractéristiques des entreprises de la nouvelle économie en analysant l'évolution des prix des valeurs boursières sous l'aspect de l'évaluation des actions de la nouvelle économie. Il met de même en évidence les analogies ainsi que les différences au niveau du rendement et du risque des actions de la nouvelle et de l'ancienne économie.

Le site internet [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu) contient des informations d'actualité ainsi que des informations sur l'organisation de la Banque et ses services. Le site s'adresse surtout aux professionnels: banquiers, économistes, statisticiens, chercheurs, étudiants, ... Il est un outil d'information et de diffusion complémentaire aux autres canaux de communication de la BCL. Le site comporte une interface bilingue (français-anglais) et il est mis à jour sur base hebdomadaire. Sa page d'accueil comporte une liste d'envoi (mailing list), qui permet aux internautes de s'inscrire et, en retour, d'être informés des actualités et statistiques récentes de la place financière. Cette liste comporte actuellement près de 500 personnes. La fréquentation du site BCL se chiffre pour l'année 2001 à plus de 319 000 hits/mois (nombre de fichiers accédés), avec une moyenne de 13 000 visiteurs/mois. Les fichiers des publications de la BCL (hors publications pour la campagne Euro 2002) ont été téléchargées à 42 000 reprises.